

C.34. Au sujet de la polémique...

Written by Administrator

Wednesday, 23 December 2009 15:39 - Last Updated Friday, 19 March 2010 18:27

There are no translations available.

Au sujet des polémiques autour du vaccin contre l'hépatite B, et plus précisément sur les risques hypothétiques de ce vaccin.

Un article, paru récemment dans la grande presse (Le Parisien Libéré du 9 octobre 1997), s'adressant directement aux dix-sept millions de français qui ont été vaccinés contre l'hépatite B, vient de reposer la question de l'intérêt de ce vaccin dans un pays comme le nôtre, et celle de ses éventuels dangers.

Depuis trois ans, les campagnes de promotion de ce vaccin ont poussé les Français à se faire vacciner systématiquement. Cette vaccination à titre systématique apparaît aujourd'hui comme médicalement contestable : elle est, de plus, extrêmement onéreuse (son coût annuel représente 1,1 à 1,2% du budget total de la Sécurité Sociale ... soit près de 15 milliards de FF !) ; enfin elle peut présenter des risques.

Nous avons cherché depuis, décembre 1994, à avertir le ministère de la Santé de ces risques : sans le moindre succès. Il est donc important que les dix-sept millions de personnes vaccinées soit clairement informées, et ce d'autant plus que la grande presse vient de signaler les éventuels dangers auxquels sont exposées ces personnes.

Cette vaccination peut entraîner des effets secondaires dans un délai qui est encore difficile à préciser exactement : à notre avis, de trois à six mois après cette vaccination. Mais d'autres, comme le Docteur Laurent Hervieux (dans son article paru dans Vous et Votre Santé, cité par Le Parisien Libéré), pensent que ce délai pourrait atteindre deux ans. Il serait important que des études soient réalisées afin de préciser ce délai et pouvoir ainsi restreindre déjà l'anxiété de certaines personnes vaccinées.

Parmi ces effets secondaires, des affections neurologiques graves peuvent être déclenchées par cette vaccination. Il s'agit d'abord du syndrome de Guillain-Barré : le Tribunal de Grande Instance de Nanterre (Première Chambre, Section 3) a reconnu la responsabilité du laboratoire Pasteur et le lien de causalité, condition sine qua non de responsabilité, entre la vaccination contre l'hépatite B et l'apparition de ce syndrome. Et il a condamné le laboratoire Pasteur le 4 avril 1997 ; et l'appel a été interjeté (Æsculape, 1997).

Il s'agit aussi de la sclérose en plaque (SEP) dont les cas sont de mieux en mieux documentés et dont les mécanismes causals commencent à être identifiés. Le 2 novembre 1995, une circulaire de l'Agence du médicament conseillait d'éviter de pratiquer cette vaccination chez les personnes atteintes de SEP, au risque de déclencher des poussées de cette maladie. La SEP est une maladie dégénérative (destruction progressive de la gaine de myéline autour des nerfs du système nerveux central), auto-immune et héréditaire, qui atteint de préférence les femmes aux alentours de la cinquantaine, et qui évolue par poussées. Mais des cas de SEP sont survenus aussi après vaccination contre l'hépatite B, chez des personnes de sexe masculin et chez des personnes plus jeunes, n'ayant jamais eu, auparavant, de manifestations de SEP. Donc, il semble que cette vaccination pourrait déclencher aussi la survenue de SEP ; ce qui,

C.34. Au sujet de la polémique...

Written by Administrator

Wednesday, 23 December 2009 15:39 - Last Updated Friday, 19 March 2010 18:27

dans bon nombre de cas, pourrait être déterminé au préalable, en recherchant avant toute vaccination la présence de facteurs génétiques prédisposant (dosage sanguin de l'HLA B7 et DR2 ; le système HLA étant un élément clé du système immunitaire qui permet de discerner le soi du non-soi).

La cause de la SEP reste mystérieuse. Récemment, des chercheurs ont isolé un rétrovirus (MSV) qui pourrait jouer un rôle important (PNAS, 1997). Il ne s'agit encore que d'une hypothèse, mais certains pensent qu'elle devrait être confrontée à d'autres résultats et hypothèses. Avant tout, avec les études qui ont montré, chez des personnes infectées par un autre rétrovirus, celui du Sida, que la vaccination contre l'hépatite B accroît parfois, de façon transitoire, deux à trois semaines après, la charge virale de ces personnes. Mais aussi avec une théorie qui a été avancée pour tenter d'expliquer globalement la plupart des effets secondaires de cette vaccination, et qui est centrée sur plusieurs éléments concernant une enzyme, la Tdt (Terminal desoxynucléotidyl transférase) : sa présence (Med. Sci. Res., 15, 529, 1987), controversée pour certains, au sein même de ce vaccin, son intervention durant la grossesse sur les gènes responsables de l'acquisition de la diversité des réponses immunitaires chez l'être humain, la similitude de son mode d'action (incorporation d'analogues de nucléosides au niveau de l'extrémité terminale de l'ADN) avec celui de l'enzyme reverse transcriptase qui est caractéristique de tous les rétrovirus, et sa présence au sein de certains rétrovirus et du cerveau. Concernant plus particulièrement la SEP, on a démontré que ces lésions surviendraient surtout chez des personnes ayant une limitation de l'expression des gènes du Récepteur des cellules T (TCR), responsables de la diversité des réponses immunitaires (PNAS, 88, 2466-2470, 1991) ; ce qui favoriserait l'apparition d'homologies entre des séquences biologiques de l'individu avec des séquences extérieures à lui ; ce qui est une caractéristique des maladies auto-immunes. Donc, le mécanisme causal pourrait être déclenché par une régulation (une inhibition de la Tdt conduisant à une moindre diversité de certains gènes, où interviendrait l'enzyme Protéine Kinase CPK suite à une augmentation de la dégradation des bases puriques des nucléosides) survenant à la suite d'un accroissement transitoire de la quantité de Tdt (dans le cas du virus du Sida, il s'agirait plutôt d'une compétition entre Tdt et la reverse transcriptase).

Ces éléments concernant la SEP nécessitent que d'autres études soient réalisées, mais ils permettent déjà d'avancer que son déclenchement par la vaccination ne concernerait qu'une partie des personnes vaccinées et, qu'à l'avenir, on pourrait le prévoir par une étude systématique du système HLA des personnes souhaitant recevoir cette vaccination. Ne serait-il pas souhaitable aussi de prescrire un test du Sida si ce vaccin peut être un facteur aggravant de cette infection ?

Concernant les autres problèmes soulevés par cette vaccination et que nous n'avons pas développés ici ou pour avoir plus de précisions, des informations concernant la vaccination contre l'hépatite B sont disponibles sur le réseau Internet.

Association POSITIFS